

PROJET

GRAND ARRAS

VIVRE EN 2030

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

6 COMMUNES

Approbation

Vu pour être annexé
à la délibération du
Conseil Communautaire
en date du 13/02/20

Pour le Président,
le Vice-président délégué
à l'Urbanisme


Frédéric LETURQUE



ANNEXES

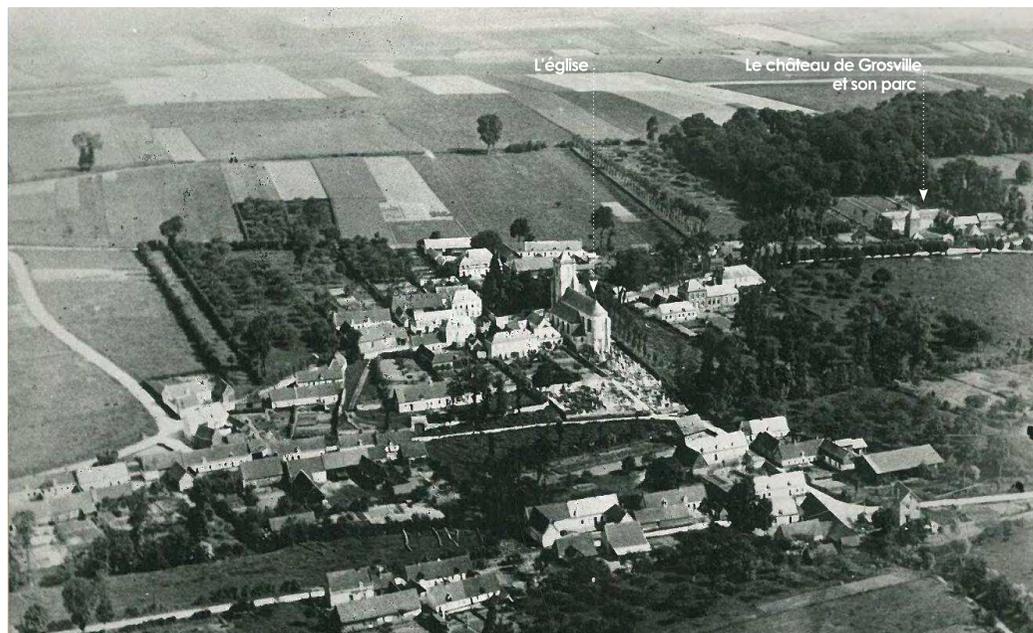
Liste des sites inscrits et classés

Arras
Communauté
Urbaine





62-SC 28 Château de Grosville Rivière



Un château du milieu du XVIII^e siècle

Rivière est formé de 5 hameaux tous reliés par le Crinçon, qui seront rassemblés en 1789 en "hameaux en Rivière". Grosville est le plus important hameau, regroupé autour de l'église Saint-Vaast et la mairie. Le château est situé près de l'église sur un versant en pente douce de la vallée du Crinçon. Un alignement de tilleuls taillés longe la route et mène à l'entrée du château.

Au XI^e siècle, le fief de Grosville était l'apanage des châtelains d'Arras. La famille de Beaufort le conserva du XII^e siècle au début du XVI^e siècle. En 1690, le récent propriétaire, François de la Charité, sieur de Caillois et seigneur de Grosville, commissaire d'artillerie à Arras, fit bâtir une nouvelle demeure. Selon l'historien Philippe Seydoux ce bâtiment, dont on ne sait rien, aurait pu être mis à sac lors des événements de 1711 et abandonné. Il en subsiste des caves sous la partie ouest du corps de logis actuel et dans le potager où elles servent de réserve d'eau. En 1702, fut construit le pigeonnier. Le domaine échut ensuite à un neveu, Philippe-Guillaume Lhoste, chanoine d'Arras qui bâtit, en 1754, le grand corps de logis. Les ailes semblent postérieures. Alphonse-Norbert Harduin de Grosville, échevin d'Arras, frère du député des Etats d'Artois à la cour, fut propriétaire de 1773 à 1789. Le château échappa à la vente comme Bien National et resta dans la famille jusqu'en 1974. Il est actuellement propriété de la famille de Diesbach.

Un portail monumental en pierre orné de pilastres donne accès à la cour d'honneur. Son fronton triangulaire est sculpté de rinceaux de feuillage encadrant des armoiries bûchées sous la Révolution. Autour de la cour, le château à RDC, surmonté d'un étage sous brisis, se compose d'un corps de logis principal, en briques et pierre, avec deux ailes en retour, en briques. Le corps de logis principal fut construit en 1754 par l'architecte André Merville, architecte de la ville d'Arras, auteur du château de Duisans et de l'église de l'abbaye de Mont-Saint-Eloi. Il comprend 9 travées avec un léger avant-corps central couronné d'un fronton triangulaire sculpté. La date de 1754 a été conservée sur le plomb d'une lucarne accompagnée des mots "A belle veu". L'ensemble est dominé à l'Ouest par la haute cour carrée du pigeonnier en briques édifié en 1702. En face se tient un petit bâtiment en briques qui aurait pu faire office de chapelle.

Entre cour et jardin

Le corps de logis est constitué d'un ensemble de pièces qui se commandent les unes les autres, sans couloir. Chacune de ces pièces ouvre à la fois sur la cour et sur le parc. Au centre, un vaste vestibule est axé d'un côté sur la perspective centrale du parc. De l'autre la vue traverse la cour d'honneur et s'ouvre au travers du portail monumental vers la vallée du Crinçon et les lointains, au-delà

SITE CLASSÉ
Arrêté du 07 janvier 1948

CRITÈRE pittoresque

DOMINANTE ET INTÉRÊT DU SITE
paysager et architectural

DÉLIMITATION Parc et abords du château
(voir carte)
SUPERFICIE 3,02 hectares
PROPRIÉTÉ Privée

AUTRES PROTECTIONS :

Monuments historiques :

- Château de Grosville, Façades et toitures du château et des communs (y compris le pigeonnier) ; portail d'entrée, inscrit M.H. (25 avril 1975)
- Eglise de Rivière, classée M.H. (7 juin 1919)

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE : Paysages des Grands Plateaux Artésiens et Cambrésiens, au Sud-Ouest d'Arras sur la rive gauche du Crinçon

RIVIÈRE : 1 125 habitants
(Insee RGP 2010)

POUR EN SAVOIR PLUS

- THEBAUT J., Dictionnaire des châteaux de France : Artois, Flandre, Hainaut, Picardie, Ed. Berger-Levrault, 1978
- DE CARDEVACQUE A., Promenades aux environs d'Arras, Rivière, Mémoires de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, 1899, T.2

ILLUSTRATIONS [cf. mentions @ Atelier Traverses]

- Portail monumental en pierre
- Façade sur la cour d'honneur
- Perspective du parc
- Vue aérienne du village de Rivière, avant 1987, © photo R. Lesage CRMH, Source : Fichier atlas Sites, Drae, 1987

Motivation de la protection

« Le château de Grosville se situe dans un hameau du petit village de Rivière, au plus bas de la plaine d'Artois, à quelques kilomètres de Beaumetz-les Loges et de la RN25. Il mérite, certes, bien davantage le nom de gentilhommière que celui de château. (...) Il est constitué par une vaste maison à usage d'habitation, en forme de U devant laquelle une pelouse étale son panneau vert. On entre par un très beau portail-on aperçoit une grosse tour carrée, en briques, coiffée d'ardoises, le pigeonnier du château (...). Derrière le « château » s'étendait autrefois une grande pelouse ornée de massifs rutilants. (...) Un petit bois, tout en longueur, planté de très vieux arbres, forme un grand écran vert à l'extrémité de la propriété. » Extrait du rapport général de protection





FREQUENTATION DU SITE

Domaine privé
Ouvert pour les journées monuments historiques et sur demande
SIGNALÉTIQUE : Aucune

GESTIONNAIRES Propriétaires privés

ÉTAT ACTUEL Bon état

- Site : bon état du parc et du chateau
- Environnement : Village avec bâtiments ruraux anciens, prairies

TENDANCE ÉVOLUTIVE

- Site : site géré
- Environnement : Abords de monuments historiques

ILLUSTRATIONS [sf. mentions © Atelier Traverses]

En haut :

- Le pigeonnier en briques de 1702, vue depuis la route
- La façade arrière et la tour du pigeonnier
- Perspective centrale du parc vers le chateau

- Côté jardin : perspective centrale dans l'axe du vestibule

En bas :

- Bâtiment au sud-est de la cour
- Vue depuis la D34 et la rive sud du Crinchon : la perspective ponctuée d'alignements de hêtres, le chateau dominé par la tour du pigeonnier et les fondaisons du parc
- La perspective centrale du parc, soulignée par les charmilles, les alignements de hêtres, ponctuée par la statue et des plantations de rhododendrons
- Côté cour : perspective centrale dans l'axe du vestibule, vers les rives du Crinchon

de la départementale 30. Dans cette perspective s'étendait une allée de quatre rangées d'ormes, ravagés par la guerre de 1914-18.

La cour d'honneur offre un accès vers l'ouest, vers l'ancien potager dont subsiste des plate-bandes et quelques fruitiers en cordons ou palissés le long des façades. Un bosquet le sépare du parc. La façade arrière du chateau s'ouvre sur une pelouse centrale entourée de bois et ponctuée de quelques arbres singuliers près du chateau. L'axe du chateau se prolonge dans le bois par un trident. L'axe central est bien marqué par quatre alignements de hêtres (alternant hêtres et hêtres pourpres), plantés il y a une quinzaine d'années, et soulignés d'une charmille. La perspective se prolonge vers l'infini. Une statue, simple silhouette découpée dans du contreplaqué, marque la limite du domaine. Les deux vues rayonnantes sont moins discernables dans le bois et le propriétaire s'emploie à les reconstituer.

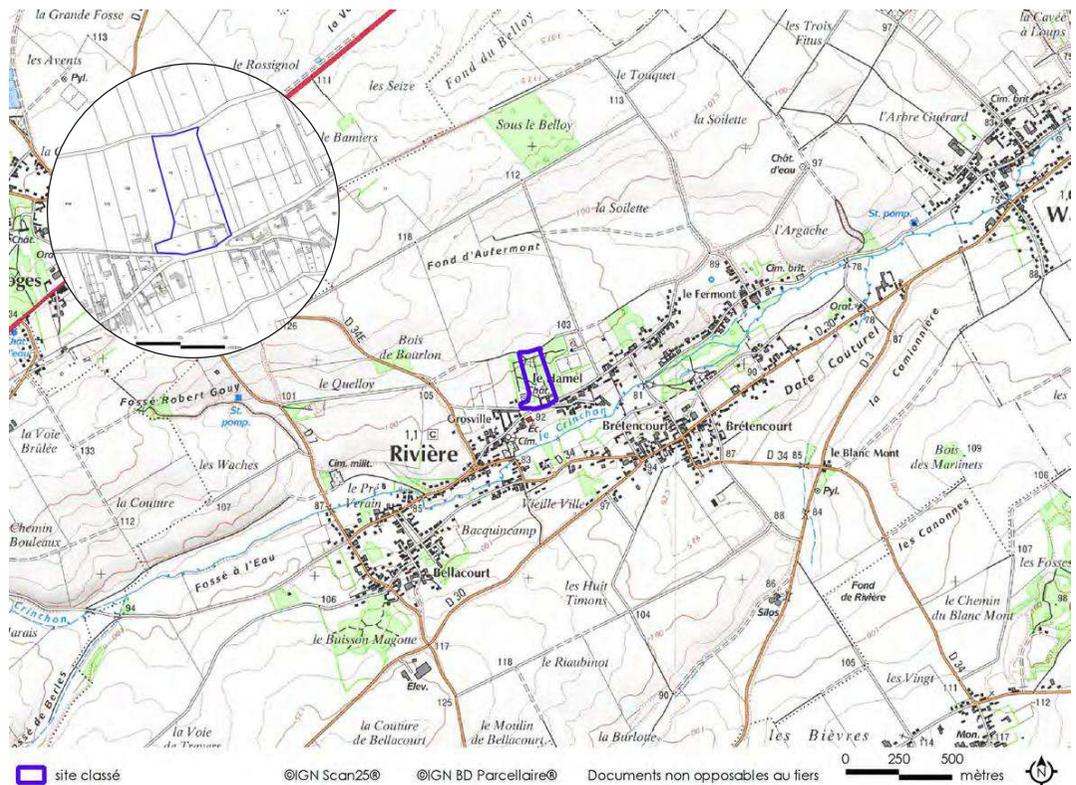
Aujourd'hui, un domaine bien entretenu dans un village au caractère patrimonial

La commune, qui a reçu la croix de guerre, a su réhabiliter son patrimoine avec de nombreuses maisons anciennes en pierres blanches ou en briques et des charmilles le long des voies.

Les bâtiments du chateau, inscrits au titre de l'inventaire des monuments historiques, sont en bon état. Le parc est entretenu. Une piscine et un tennis y sont implantés sans nuire à la composition d'ensemble. Le propriétaire a cherché à créer un écrin boisé autour de la pelouse centrale. Il tente également de reconstituer l'ancien alignement qui s'étendait dans l'axe du chateau vers le Crinchon avant la première guerre mondiale en plantant des alignements de hêtres. Le succès n'est pas total, faute d'accord sur l'acquisition d'une parcelle face au chateau.

Enjeux

- Poursuite de l'entretien du domaine
- Reconstitution de l'alignement d'arbres dans l'axe du chateau vers le Crinchon et protection des perspectives vers l'infini
- Mise en place d'une signalétique avec le logo site



site classé

©IGN Scan25®

©IGN BD Parcellaire®

Documents non opposables au tiers





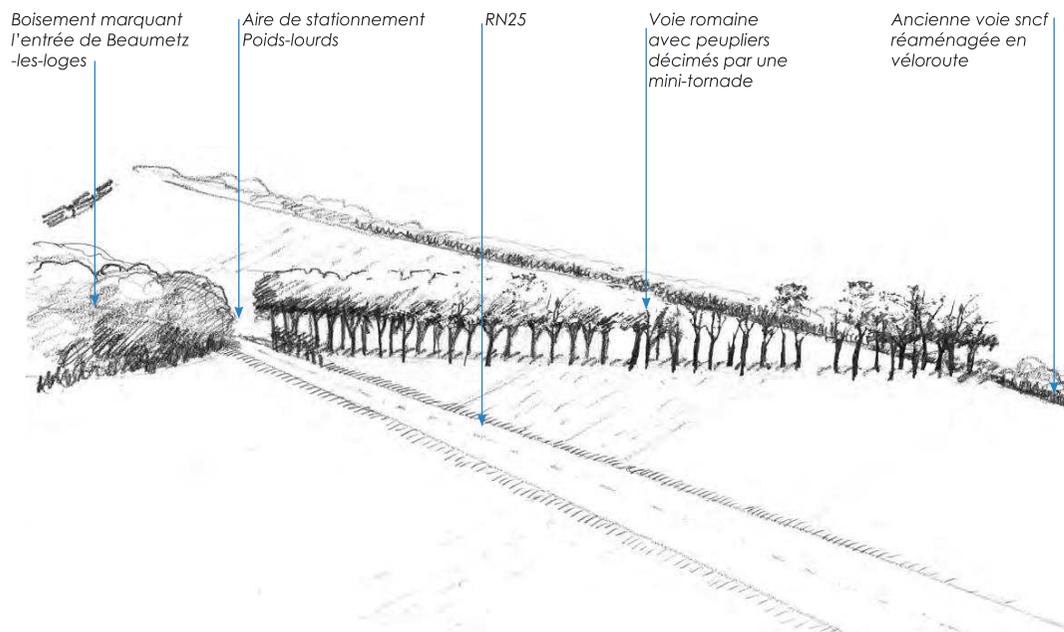
L'alignement en mai 2014



62-SI 01 Peupliers et voie Romaine

Basseux

SITE INSCRIT
Arrêté du 20 janvier 1931



Boisement marquant l'entrée de Beaumetz-les-loges

Aire de stationnement Poids-lourds

RN25

Voie romaine avec peupliers décimés par une mini-tornade

Ancienne voie sncf réaménagée en véloroute

Parfois, le tracé des voies romaines reste matérialisé dans le paysage par des alignements végétaux, des limites parcellaires ou des chemins ruraux. C'est le cas du tronçon de Basseux situé sur la voie romaine qui reliait Arras à Amiens.

Dans le prolongement de la nationale 25 à la sortie de Beaumetz-les-Loges, l'ancienne voie romaine transformée en simple chemin rural était soulignée par une plantation de deux alignements de peupliers. Au-delà de la coupure créée par l'ancienne voie ferrée Arras-Doullens, le tracé de la voie romaine se poursuit en direction du Sud-Ouest par un chemin creux, jusqu'à Bailleuval. Puis plus loin le chemin rectiligne se dirige vers Pas-en-Artois, puis Amiens et reste lisible avec sa reprise par la départementale 1 jusqu'à Gaudiempré.

Une inscription dans les paysages

Les routes romaines n'étaient traditionnellement pas plantées. Le double alignement de peupliers soulignait la ligne de crête et était visible de loin. Il révélait l'existence de la voie romaine et convergeait vers l'entrée de Beaumetz-les-Loges, et la nationale 25.

La toponymie sur la carte IGN mentionne la *chaussée Brunehault* ou le lieu-dit "Entre les deux grands chemins". Le cadastre napoléonien de 1813 appelle la voie romaine "Vieux chemin d'Amiens à Arras". L'ancienne route menant à Arras fut supplantée et remplacée par la Nationale 25. Sur la carte d'Etat-major de 1866, la Nationale est plantée d'arbres, la voie romaine ne l'est que ponctuellement (voir page suivante).

Aujourd'hui, un double alignement de peupliers décimé par une mini-tornade

L'ancienne voie romaine, empierrée et enherbée, était bordée par un double alignement de 73 peupliers robusta. Ces peupliers arrivés à maturité ont été touchés par les très fortes rafales de vent des 16 et 17 juillet 2009 qui ont "causé des dégâts importants sur certains arbres en bordure de l'ancienne voie romaine". Le maire de Basseux a pris un arrêté le 22 juillet 2009 interdisant l'accès de l'ancienne voie romaine "lieu de promenade apprécié et fréquenté".

Les peupliers avaient fait l'objet d'un diagnostic phytosanitaire en 2002 et avait été taillés au printemps 2014. Le 10 août 2014, une mini tornade qui cause d'importantes dégâts entre Arras et Beaumetz-lès-Loges décime l'alignement (voir photos page suivante). Le site inscrit est défiguré. La majorité des peupliers sont irrécupérables. Le tracé de la voie romaine subsiste cependant.

CRITÈRE Non spécifié

DOMINANTE ET INTÉRÊT DU SITE
Paysager, archéologique

DÉLIMITATION Allée de deux rangs d'arbres en bordure de la chaussée romaine

SUPERFICIE 77 ares
PROPRIÉTÉ communale

AUTRES PROTECTIONS :
Monuments historiques sur la commune de Basseux (hors périmètre)
• Eglise inscrit MH (16 juin 1926)

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE :
Paysages des Grands Plateaux Artésiens et Cambrésiens, Sud-Ouest d'Arras, en bordure de la RN 25
BASSEUX : 139 habitants
BEAUMETZ-LES-LOGES : 965 habitants (Insee RGP 2010)

POUR EN SAVOIR PLUS
• KERAUNOS, Observatoire français des tornades et orages violents (www.keraunos.org/actualites/faits-marquants/2014/tornade-achicourt-10-aout-2014-nord-pas-de-calais)
• TUFFREAU-LIBRE M., "Un chemin gallo-romain du Haut-Empire à Beaumetz-les-Loges (Pas de Calais)". Dans Revue du Nord, LX, N° 239, 1978, pp. 855-864
• LEMAN P., *Les voies romaines de la Belgique. Seconde*, Thèse de troisième cycle, Lille, 1972

ILLUSTRATIONS [cf. mentions © Atelier Traverses] en haut :
• L'alignement de peupliers vu de la RN25 avant le passage de la mini-tornade

Le site protégeait une portion de voie romaine rectiligne, bordée de deux rangs de peupliers. Il débute à l'entrée de Beaumetz-les-loges, au niveau de la nationale 25 qui a repris le tracé de la voie romaine vers Arras. Il s'arrête au niveau de l'ancienne voie ferrée Arras-Doullens, qui coupe la voie antique.

Une ancienne voie romaine

Le réseau routier antique est bien connu dans la région. Le tracé des voies romaines a souvent été repris partiellement par les routes actuelles (par exemple, la Chaussée Brunehault d'Arras à Théroutanne).





Mai 2014



Mai 2014



Août 2014



FREQUENTATION DU SITE

- Aire de stationnement en bordure de la nationale 25
- Arrêté interdisant l'accès
- Site archéologique à proximité : paléolithique, gallo-romain (Beaumetz-les-Loges)
- SIGNALÉTIQUE** : aucune
- GESTIONNAIRES** : Commune

ÉTAT ACTUEL. En péril

- Site : Chemin enherbé. Alignement décimé par mini tomade
- Environnement : zone rurale, Nationale 25 et entrée de Beaumetz-les-Loges

TENDANCE ÉVOLUTIVE

- Site : replantation
- Environnement : aménagement voie verte

ILLUSTRATIONS [sf. mentions © Atelier Traverses]

En haut :

- Des alignements de peupliers visibles de loin (depuis la RD62 vers Basseux)-mai 2014
- La jonction entre la voie romaine et la voie verte- mai 2014
- L'alignement décimé - août 2014 [© Dreal]
- Extrait de la carte d'Etat Major, 1/40 000, Feuille Arras, 1866, [© IGN géoportail]

En bas :

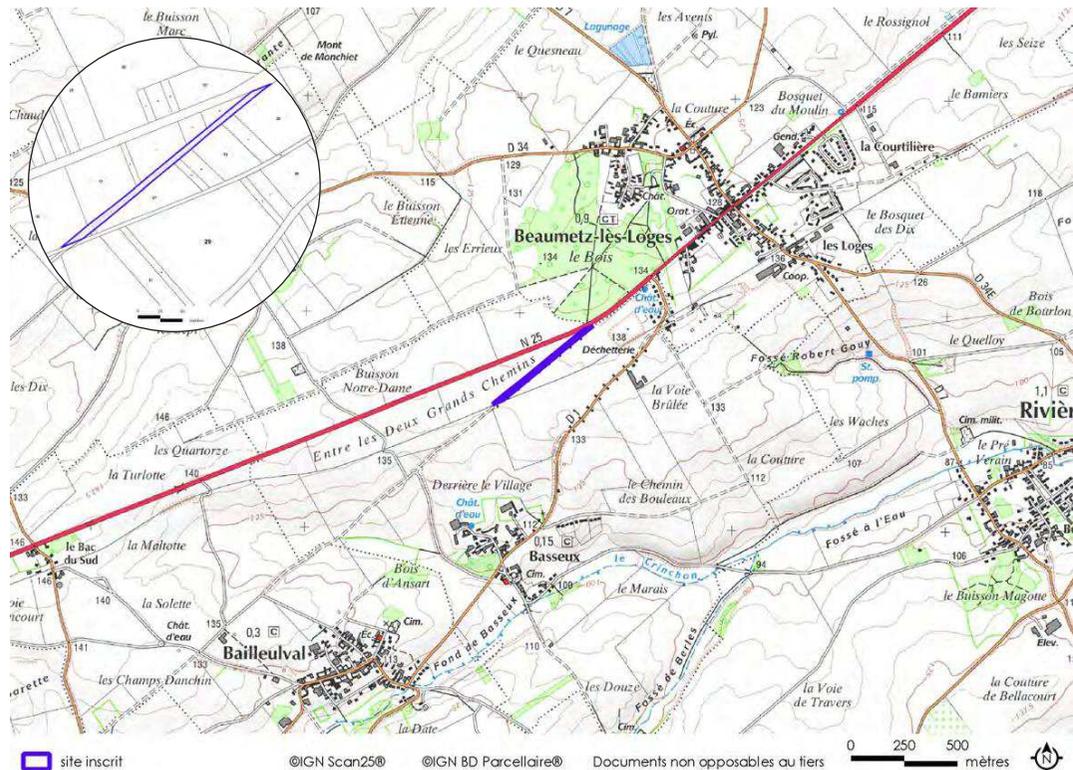
- La poursuite de la voie romaine vers Amiens
- L'aire de stationnement en bordure de la N25 et les alignements de peupliers- mai 2014
- Peupliers étêtés et décimés par la mini-tomade- août 2014 [© Dreal]
- L'axe de la voie romaine et les peupliers abimés- août 2014 [© Dreal]

Au sud-ouest, la voie romaine croise l'ancienne voie ferrée qui a été réaménagée en 2011 en liaison douce. Cette "voie verte" de 12 km, en enrobé, constitue un maillon de la Véloroute de la mémoire permettant à terme de relier les champs de bataille de la première guerre mondiale. Des aires de repos sont aménagées. Une signalétique informe sur la richesse patrimoniale des territoires traversés, mais la voie romaine n'est pas signalée. La strate arbustive et arborée plantée le long de l'ancienne voie ferrée vient former un second plan derrière les anciens alignements de peupliers de la voie romaine.

L'alignement de peupliers marquait l'entrée sud-ouest de Beaumetz-les-Loges. Une aire de stationnement poids-lourds, peu qualitative a été installée à l'entrée de la voie, le long de la RN25 (vaste surface d'enrobé, mobilier : poubelles, tables de pique-nique). A noter qu'un projet de zone d'activités commerciales avait été proposé dans le cadre du Plan local d'urbanisme des communes de Bailleulval, Bailleulmont, Basseux, La Cauchie et La Herlière, le long de la voie romaine.

Enjeux

- Extension de la protection à l'ensemble de la voie romaine
- Suivi du projet d'abattage et de replantation envisagé par la mairie (en concertation avec l'ABF)
- Requalification de l'entrée de Beaumetz-les-Loges et de l'aire de stationnement.
- Création d'une liaison grâce à la voie romaine entre l'aire de stationnement et la voie verte
- Signalement du site inscrit (logo site) et de son histoire
- Maintien d'un espace ouvert en bordure de la voie romaine



Mai 2014



Août 2014



Août 2014